



Appel à candidature pour l'année 2026

"Écriture long-métrage documentaire" 1er septembre - 1er octobre 2026

La Villa Valmont

Située sur les hauteurs du parc de l'Ermitage à Lormont, la Villa Valmont - Maison des Écritures et des Paysages est un espace international de résidences dédié à la création contemporaine écrite sous toutes ses formes: littérature, scénario, BD, arts dramatiques, essai, stand-up...

La Villa Valmont propose à la fois un accueil d'auteur·ices en résidence à l'année, des ateliers et actions de médiation in situ et hors les murs et une saison culturelle faite de rencontres et d'événements avec pour fil conducteur les écritures contemporaines.

À travers son activité de résidence et sa saison culturelle, la Villa Valmont promeut la convivialité et encourage la rencontre entre les artistes et les publics. Nous demandons aux candidat·es de bien tenir compte de la nature de notre activité avant de postuler : si la Villa Valmont offre des moments de calme propice à la création, elle peut également accueillir des événements et des activités (ateliers avec enfants, performances, rencontres) qui peuvent parfois troubler le calme des espaces communs mais également être sources de rencontres, d'inspiration, de créativité et de partages fertiles.

La Villa Valmont propose des résidences pensées dans la complémentarité qui s'adressent à des auteur·ices en voie de professionnalisation, émergent·es ou confirmé·es. Elle donne leur place à toutes les étapes du processus d'écriture : intention, recherche, création, expérimentation, médiation. Les auteur·ices sont accueillies à des étapes à chaque fois différentes de leur projet d'écriture. La Villa Valmont n'impose pas de production finale à l'issue de la résidence mais une présentation du travail en cours dont la forme est à définir sera demandée aux auteur·ices.

Grâce à l'ensemble de ses résidences, la Villa Valmont embrasse donc des profils et parcours d'auteur·ices très variés et des étapes de création artistiques différentes.

La résidence de long-métrage documentaire

L'appel à candidatures s'adresse aux scénaristes ou cinéastes ayant déjà écrit ou réalisé au moins un film documentaire - court ou moyen métrage, unitaire, série ou long-métrage - produit pour la télévision, le web, les plateformes en ligne ou le cinéma.

La résidence est ouverte aux projets de longs-métrages ou de séries dans le domaine du documentaire de création.

La résidence d'écriture est d'une durée d'une semaine à un mois maximum, les périodes de résidence sont fixées par la Villa Valmont et ne peuvent être modifiées. Les candidat·es s'engagent à être disponibles aux dates de la résidence lorsqu'ils et elles déposent leur candidature.

Les candidatures sont individuelles mais un·e collaborateur·ice artistique (auteur·ice BD, co-scénariste, réalisateur·ice...) peut être accueilli·e sur la même période et durée ou moins.

Les modalités d'accueil de ou de la lauréate :

La Villa Valmont offrira au·à la lauréat·e :

- une aide à l'écriture d'un montant total de 500€ bruts en droits d'auteur·ices par semaine jusqu'à 2000€ bruts en droits d'auteur·ices pour un mois. Si le ou la candidat·e souhaite être accompagné·e d'un·e collaborateur·ice, le montant de la bourse de résidence ne varie pas ;
- la prise en charge d'un A/R domicile - Villa Valmont dans la limite de 150€ * ;
- l'hébergement dans une chambre de la Villa Valmont (avec sanitaires et bureau privés) et la mise à disposition de ses espaces communs et de ses services (wifi, imprimante - copieur, salles de travail, vélos électriques...);

**pour les auteur·rices ultra marin·es, la participation aux frais de transports est de 250€*

*** pour les auteur·ices résidant à l'étranger la participation aux frais de transport est de 150€*

**** en cas de résidence fractionnée, la Villa Valmont ne prend en charge qu'un seul A/R dans la limite des plafonds fixés*

- la possibilité de bénéficier de consultations avec des professionnelles (à définir selon les besoins).

Les frais de nourriture restent à la charge des résident·es.

Pour les résidences qui durent d'une à deux semaines : les lauréat·es s'engagent à participer à une rencontre publique ou un atelier.

Pour les résidences qui durent de trois à quatre semaines : les lauréat·es devront consacrer jusqu'à 30% de leur temps de résidence à des actions de médiation (ateliers, rencontres et interventions auprès des publics scolaires, du grand public ou de structures partenaires). Le programme de médiation sera construit avec les lauréat·es. Iels s'engagent également à participer à une présentation de leur travail en cours à l'issue de la résidence dont la forme reste à déterminer.

Les modalités d'accueil du collaborateur ou de la collaboratrice :

Les candidatures sont individuelles : un·e seule lauréat·e est désigné·e par le comité de sélection et une seule bourse de résidence est délivrée.

Toutefois, le·la lauréate peut venir accompagné·e d'un·e collaborateur·ice dont la présence est nécessaire à l'avancée du projet artistique (réalisateur·ice, co-scénariste, script doctor ...).

Le·la collaborateur·ice peut être logé·e entre le 1er septembre et le 1er octobre sur une période équivalente ou moindre (la durée du séjour du ou de la collaborateur·ice ne peut excéder celle du ou de la lauréate).

Dans ce cas de figure, la Villa Valmont :

- loge gracieusement le collaborateur ou la collaboratrice dans une chambre individuelle et met à disposition les mêmes services qu'au lauréat ou qu'à la lauréate de l'appel à candidatures ;
- prend en charge un A/R Villa Valmont - domicile dans la limite de 150€ ;
- ne délivre pas de bourse de résidence mais laisse la possibilité au binôme, si les deux parties le souhaitent, de se partager la bourse comme iels le veulent ;
- communique autour de l'accueil et du travail du collaborateur ou de la collaboratrice.

Les critères d'éligibilité :

- avoir un projet d'écriture dans le domaine du documentaire de création en long-métrage ou format sériel
- être un auteur·ice de langue française écrivant en français
- avoir déjà écrit ou réalisé au moins un film documentaire - court ou moyen métrage, unitaire, série ou long-métrage - produit pour la télévision, le web, les plateformes en ligne ou le cinéma.
- être disponible aux périodes proposées de 1 semaine à 1 mois selon les besoins des lauréat·es

Critères de sélection :

- La qualité artistique du projet
- La dimension originale et inédite du projet artistique
- Le niveau d'adéquation entre le projet et la nécessité d'un temps de travail en résidence

Comité de sélection :

Le comité de sélection est composé de professionnelles de la filière.

Dates de la résidence :

Entre le 1er septembre et le 1er octobre 2026 (possibilité de durée : d'une semaine à 1 mois entre ces dates. Le montant de la bourse de résidence est proratisée en fonction de la durée de résidence à raison de 500€ bruts en droits d'auteur·ice / semaine).

Si la résidence est fractionnée sur la période proposée, la Villa Valmont ne prend qu'un seul A/R en charge par personne. Les autres frais de transports sont à la charge des résident·es.

Le·la collaborateur·ice peut être accueilli·e entre le 1er septembre et le 1er octobre 2026 mais sa durée de résidence ne peut excéder celle du ou de la lauréat·e de l'appel à candidatures.

Aide financière :

La bourse de résidence est proratisée selon la durée de résidence dans la limite d'1 mois : 500 bruts en droits d'auteur·ice par semaine jusqu'à 2000€ bruts en droits d'auteur·ice pour le mois.

Le montant de la bourse est de 500€ bruts par semaine et ne varie pas si le ou la lauréate souhaite être accompagné·e d'un·e collaborateur·ice. Le montant est indiqué en brut droits d'auteur·ices (le montant net perçu par l'artiste sera donc moindre). Pour les artistes qui souhaiteraient percevoir la bourse sur facture (facture d'association, facture d'une structure de production...) le montant versé sera alors de 500€ net à payer. Pour les intermittent·es, il est possible de passer par une structure intermédiaire qui facturera le montant de la bourse à la Villa Valmont. .

Les consultations avec des professionnelles sont financées par la Villa Valmont. Elles sont définies dans un second temps avec les lauréat·es selon leurs besoins. Les consultant·es sont des collaborateur·rices de la Villa Valmont (producteur·ices, scénaristes, script-doctors, consultant·es en développement ...).

Calendrier de candidature :

- Candidatures: entre le 26 août et le 25 septembre 2025 à midi (aucun dossier arrivé après échéance ne sera accepté)
- Jury : semaine du 16 janvier
- Annonce des résultats : semaine du 22 janvier

Les pièces à fournir pour candidater :

- La fiche Candidat·e jointe renseignée
- Une présentation du projet (synopsis, plan narratif, démarche et tout élément nécessaire à la compréhension de votre projet) de 4 pages maximum
- Une note d'intention de 1 page maximum
- Facultatif : tout élément artistique complémentaire pertinent (story-board, moodboard, photos, maquette vidéo, texte, images de repérages)
- CV de l'auteur·ice + accès en ligne vers une vidéo (**une seule**) présentant son travail
- Ce règlement lu, approuvé et signé
- Le poids du dossier doit faire moins de 12 MO

- L'ensemble du dossier doit être envoyé sous forme d'un seul fichier numérique (PDF) à contact@villavalmont.com
- Préciser en objet du mail "Candidature Documentaire + Prénom + Nom"

Nous avons plusieurs appels à candidatures ouverts en même temps, merci infiniment de nous faciliter la tâche en respectant la forme demandée de l'intitulé de l'objet du mail.

Tout dossier qui ne respectera pas le format d'envoi et le nombre de pages requis sera écarté.

Renseignements :

Par mail: contact@villavalmont.com

En raison d'un nombre de plus en plus important de candidatures mais d'une équipe qui, elle, ne grossit pas, nous ne pourrons malheureusement plus faire de retour personnalisé à chaque candidat·e. Nous nous en excusons par avance car nous savons combien ces retours sont précieux. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Je déclare avoir pris connaissance de ces informations et je les accepte.

Nom, prénom

Date et signature